



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Clermont-Ferrand
pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

ÉPREUVE EP 1

Préparation du déplacement, prise en charge et maintenance du véhicule

Phase 1 : préparation et gestion du déplacement

Thèmes : Organiser le déplacement,
Identification du véhicule

CAS n° 1

Éléments clés pour le jury :

Réponse :

1. Type de transport : transport occasionnel.

Particularité de ce transport : réalisé pour le compte de l'Education Nationale ce qui entraîne des règles de sécurité supplémentaires (voir directive Ségolène Royal, concernant les sorties scolaires).

2. Véhicule le mieux adapté à ce voyage est sur l'annexe 1 : autocar IRISBUS ARES 13 mètres - 54 places

Il possède des ceintures de sécurité et offre un nombre de places assises suffisantes.

C.A.P. Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs	CORRIGÉ	SESSION 2011	
EP 1 – Phase 1 : Préparation et Gestion d'un déplacement Thème : Organiser le déplacement & Identifier le Véhicule			
Durée : 0h30 Maximum	Code : 50 31114	Coef. : 3	Page 1/1

ÉPREUVE EP 1

Préparation du déplacement, prise en charge et maintenance du véhicule

Phase 1 : préparation et gestion du déplacement

Thèmes : Organiser le déplacement,
Identification du véhicule

CAS n° 2

Éléments clés pour le jury :

Réponse :

1. Il s'agit d'un transport occasionnel international.
2. Les documents concernant le conducteur :
 - La pièce d'identité en cours de validité (passeport, CNI, carte de séjour).
 - Le permis de conduire.
 - Les attestations FIMO et FCO.
 - Les justificatifs d'activité des 28 derniers jours (disques, carte conducteur, attestation de repos...)
 - Le billet collectif.
 - Une carte routière (conseillée).
3. Les documents concernant le véhicule :
 - La carte grise du véhicule (avec une date de contrôle technique valide).
 - L'attestation d'aménagement.
 - L'attestation d'assurance.
 - La licence communautaire.
 - L'attestation de limiteur de vitesse.

C.A.P. Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs		CORRIGÉ	SESSION 2011
EP 1 – Phase 1 : Préparation et Gestion d'un déplacement Thème : Organiser le déplacement & Identifier le Véhicule			
Durée : 0h30 Maximum	Code : 50 31114	Coef. : 3	Page 1/1

ÉPREUVE EP 1

Préparation du déplacement, prise en charge et maintenance du véhicule

Phase 1 : préparation et gestion du déplacement

Thèmes : Organiser le déplacement,
Identification du véhicule

CAS n° 3

Éléments clés pour le jury :

Réponse :

La réglementation impose pour un trajet tel que celui-ci de prévoir un double équipage. Chaque conducteur doit conduire 4h30 maximum, faire une pause de 45 minutes minimum.

L'organisation sera la suivante : prévoir un départ entre 5h et 6h le matin, le conducteur 1 conduit 4h30, le second est alors à disposition, le conducteur 2 conduit ensuite 4h30, etc. Prévoir toutes les 2h une pause de 15 mn minimum, une pause déjeuner de 1h. Les deux conducteurs auront une conduite journalière maximum de 9h. Au terme de l'amplitude de 18h, ils doivent prendre un repos de 9h, véhicule à l'arrêt.

Cette organisation permet une conduite en continue.

Accepter toutes réponses logiques en conformité avec la situation et avec la réglementation (horaires à respecter).

C.A.P. Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs	CORRIGÉ	SESSION 2011	
EP 1 – Phase 1 : Préparation et Gestion d'un déplacement Thème : Organiser le déplacement & Identifier le Véhicule			
Durée : 0h30 Maximum	Code : 50 31114	Coef. : 3	Page 1/1

ÉPREUVE EP 1

Préparation du déplacement, prise en charge et maintenance du véhicule

Phase 1 : préparation et gestion du déplacement

Thèmes : Organiser le déplacement,
Identification du véhicule

CAS n° 4

Éléments clés pour le jury :

Réponse :

1. Les documents concernant le conducteur :
 - La pièce d'identité en cours de validité (passeport, CNI, carte de séjour).
 - Le permis de conduire.
 - Les attestations FIMO et FCO.
 - La justification de l'activité sur 28 jours : les disques (25 jours) et une attestation de non conduite pour les 3 jours ou le conducteur était en congé.
 - Une feuille de route (pour les passagers).

2. Les documents concernant le véhicule :
 - La carte grise du véhicule (avec une date de contrôle technique valide).
 - L'attestation d'aménagement.
 - L'attestation d'assurance.
 - La licence communautaire.
 - L'attestation de limiteur de vitesse.

C.A.P. Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs	CORRIGÉ	SESSION 2011	
EP 1 – Phase 1 : Préparation et Gestion d'un déplacement Thème : Organiser le déplacement & Identifier le Véhicule			
Durée : 0h30 Maximum	Code : 50 31114	Coef. : 3	Page 1/1